

Cette oeuvre est mise à disposition sous
licence Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Pas de Modification 2.5
Canada. Pour voir une copie de cette licence,
visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca/> ou écrivez à Creative Commons,
444 Castro Street, Suite 900, Mountain View,
California, 94041, USA.

LUMIÈRES ET RÉACTIONS SUR LE MOYNE D'IBERVILLE (Deuxième et dernière partie)

PAR CLAUDE MARC BOURGET

*On sait que les objections présentées par la haine,
l'orgueil ou l'intérêt, sont invincibles.
Elles renaissent à mesure qu'on les égorge.*

Léon Bloy

II

QUATRIÈME INEPTIE (SUITE ET FIN)

*La loyauté d'Iberville à Louis XIV n'était surpassée que par
sa cupidité. Il se rendit coupable de malversations, de fraudes
et de trafics clandestins. Rongé par la maladie mentale, il
expira à la Havane, où il était à écouler sa contrebande.*

Ainsi donc, jusque dans le domaine des faits, Bernard Pothier, notre magistrat de dictionnaire, est incompétent – pardonnez l'outrage. Mais si l'historien qu'il est, ou qu'il n'est pas, a péché par fonctionnarisme et veulerie, Louis-Guy Lemieux, de son côté, notre lyncheur à grand tirage,

égards

écraseur de chiens pour sa rubrique, est un dupeur. D'une ineptie à l'autre, le journaliste use d'un même tour. Ce tour consiste à corrompre sciemment un fait historique, mais sans l'exposer en clair ou nommément. Ensuite, il lui suffit d'en généraliser la forme aberrante, sous l'allure de dévoiler tout le vrai. Vilenie de robe. La manœuvre, cette fois, exploite l'aventure de Nevis (Nieves en espagnol), soit l'extrême équipée d'Iberville avant que n'en triomphe, supérieur à ses adversaires humains et après bien des semonces, le paludisme*. Approchons-nous donc de cette Nevis qu'il prit et rançonna, l'une des îles au-Vent et «*jardin des Caraïbes*».

* * *

Depuis quelques années que les Bourbons avaient accepté la Succession d'Espagne et que la guerre du même nom, européenne, dépensait le corps et l'âme d'une France géante, certes, mais aux ennemis colossaux, Iberville échouait à obtenir de la métropole des navires et la commission de défendre, du côté de l'Amérique, des splendeurs moins augustes. Pas même la stratégique et vierge Louisiane, sa fondation, socle du Nouveau Monde français et clef de sa coalition, peut-être, dans la foulée des trônes, avec la «monarchie des Indes»**. Le secré-

* Une autre thèse court sur la mort d'Iberville, qui n'est pas invraisemblable, celle de l'empoisonnement. Il n'y a pas la place d'en traiter ici. Contentons-nous en ces pages des empoisonneurs d'aujourd'hui.

** Iberville «*voulait mettre à la fois le Canada, l'Acadie et le Mexique dans une entière sûreté au moyen de l'établissement de la*

taire d'État de la Marine* l'eût plutôt voulu, vers ce temps, «à l'entrée de la rivière de Bordeaux, sur la coste d'Espagne, pour en chasser les corsaires ennemis». Franchit-il cent obstacles, comme en 1703, où

Louisiane» (Margry). Pierre Le Moyne d'Iberville, MÉMOIRE DE LA COSTE DE LA FLORIDE ET D'UNE PARTIE DU MEXIQUE, 1699 : «*Si la France ne se saisit pas de cette partie de l'Amérique, qui est la plus belle, pour avoir une colonie assez forte pour résister à celle de l'Angleterre qu'elle a dans la partie de l'est depuis Pescadoué jusques à la Caroline, la colonie anglaise qui devient très considérable s'augmentera de manière que dans moins de cent années, elle sera assez forte pour se saisir de toute l'Amérique et en chasser toutes les autres nations.*» MÉMOIRE DE M. D'IBERVILLE SUR LA FLORIDE, 1702 : «*Quelque chose que l'on puisse dire contre l'establissement que le Roy a fait à la Mobile [les «Messieurs du Canada», pour des questions commerciales, s'y opposaient farouchement], c'est le seul qui puisse soustenir l'Amérique contre les entreprises que pourront faire les Anglois de ce continent dans quelques années.*»

* Il s'agit maintenant du fils, Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain (1674-1747). Il succéda à son père en 1699, à la Marine et à la Maison du roi, tandis que ce dernier accédait à la Chancellerie. On lui connaît deux handicaps : il était borgne et méprisé de Saint-Simon. Pierre Larousse, dans cet esprit, le résume bien : «Il commit toutes sortes de déprédations, ne se signala que par son incapacité, sa rapacité et son avarice et se fit un grand nombre d'ennemis par sa mauvaise langue ; mais il sut conserver la faveur du roi, dit Saint-Simon, «*par l'amusement malicieux des délations de Paris, qui étoit de son département.*» Après la mort de Louis XIV, Pontchartrain fut vivement attaqué au conseil de régence, où il siégea quelque temps et où sa seule fonction était de moucher les bougies, dit Saint-Simon. Accusé d'avoir ruiné la marine et de s'être honteusement enrichi aux dépens de l'État, il n'essaya même pas de répondre et, sur la proposition de Saint-Simon, le Régent lui ordonna de se démettre de ses charges, qui furent données à son fils, le comte de Maurepas (1715).» Plusieurs historiens, toutefois, l'ont défendu.

sont mieux admises ces vues, après avoir occupé la correspondance de Louis et du nouveau Roi Catholique, qu'il est tenu à terre, à Paris, encombré de fièvres. 1704 sera fâcheusement égale. Mais à l'heure de Nevis, le Canadien, le gentilhomme de parage, le créole des neiges, regardé d'un peu haut chez la Marine du roi, reçoit dudit roi des pouvoirs extraordinaires et qui l'élèvent à une sorte d'amirauté.

La succession espagnole ouvre bel et bien, de fait, sur une *succession d'Amérique*, et les affaires de Louis réclament d'y défendre son droit, c'est-à-dire d'attaquer. Il faut « *enlever les bases navales des Anglais aux Antilles, [enlever] la Barbade et la Jamaïque (...), chasser de la Caroline nos adversaires, de façon à mettre à couvert de leurs coups les Espagnols de San Augustin et nos colons de la Mobile; insulter New-York*, attaquer la Virginie, porter secours à l'Acadie et à Terre-Neuve*** ». Sur trente degrés de latitude, en d'autres termes, on doit « *affaiblir et désorganiser la puissance de l'Angleterre en Amérique, redresser la situation générale des colonies françaises qui donnent directement sur la mer et par là raffermir les assises de l'empire américain de la France**** ». Le Conseil d'État s'en remet ainsi à Iberville

* L'idée n'est pas neuve, d'attaquer New York (ni Boston), et dérive des plans de Callières, de Frontenac, de Cadillac. Aucun projet, cependant, avant les propositions d'Iberville, n'avait entraîné le gouvernement de Versailles.

** CHARLES DE LA RONCIÈRE, *Une épopée canadienne*, Paris, La Renaissance du Livre, 1930.

*** GUY FRÉGAULT, *Iberville le conquérant*, *ibid.*, p.387.

et, dès le préambule des Antilles, le démontre éloquemment. Malgré l'Europe, la distance, la Flotte que l'on sait, quasi-fantôme, on lui consent douze bons navires de guerre et 800 soldats de France. S'y ajoute, à sa demande, une armadille d'Espagne, avec son mille hommes d'équipages, en plus du pouvoir d'engager, indépendamment des milices coloniales et, bien sûr, de ses «coureurs des bois», tout ce qu'il veut en flibustiers, c'est-à-dire en «libres faiseurs de butin». Il en voudra onze cents, sur vingt-quatre brigantins ou le pied à terre, incorporés à quatre bataillons.

Était-il donc aliéné, névrotique, confus, celui qui enrôla et amalgama tant de bandes et de troupes inharmonieuses, après qu'il eut rangé à son avis, au-delà des armateurs et pour des enjeux considérables, dans une action risquée, les maîtres absolus de Versailles? Pour le croire et l'écrire, il faut comprendre néant à la France politique d'Ancien Régime, et moins que néant à la Course ou à l'administration naissante des guerres, notamment coloniales. N'ayons déjà pas égard, chers Lemieux et consorts, à la précaution naturelle des commerçants. On ne remettait tout simplement pas les chances d'un empire, ni les capitaux du plus puissant sceptre du globe, au surplus avec son prestige, entre les mains de demi-fous. Il était dans l'usage d'alors, déjà, de les garder pour la littérature. À ces chroniqueurs d'aujourd'hui qui, vivant à leur aise de toutes les défaites, ne savent plus dire ce que vaut une victoire, je rappelle encore que cet Iberville qu'ils internent est sorti vainqueur de Nevis, après l'avoir été de toutes ses missions. Pontchartrain même, sous la

Régence nouvelle, en 1715, dans une justification de ses 16 ans de règne à la Marine, tandis qu'il maraude encore, avec son fils Maurepas, dans la succession d'Iberville, n'a rien de meilleur à verser sur son propre compte que les exploits corsaires, dont ceux du Canadien :

« On a eu aussy une grande attention à remplacer par des armemens particuliers très considérables, les armemens du Roy que le défaut de fonds me permettoit pas de faire. C'est ainsy que l'escadre de M. d'Iberville a réussy aux entreprises de Niève [Nevis] et de Montserrat, que celle de M. Dugué [Duguay-Trouin] a réussy à Rio Janero et celle de M. Cassard à [mot illisible, mais il concerne les Antilles], Et qu'ainsy dans le tems de la plus grande disette de fonds, les armes du Roy ont été victorieuses par la mer au bout du monde . »*

LES ODEURS DE NIÈVES. – L'espace me manque pour disséquer la question de Nevis, bien faite au demeurant pour la table et l'amphithéâtre. Mais ici plus que jamais, contrairement à nos professionnels de l'histoire, je me défie du mot à mot des textes et, surtout, de leur impitoyable *exiguité*, ce grand envers de leur prépondérance. Le texte – et des textes vient tout ce qui pèse sur Iberville – est la plaque tombale du fait, le signe pétrifié de la vie morte, son suaire et sa relique. Pour qu'il vaille, qu'il *réorganise* son sens et qu'en rayonne la matière fossile, il doit

* *Mémoire de Pontchartrain sur la Marine* (1715), AF, Marine G127, f° 4 à 9, transcrit dans JACQUES DUFRESNE, *Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain, ministre de la marine, 1699-1715*, thèse de maîtrise, Département d'histoire, Université de Montréal, 1973.

obtenir lumière avant d'en donner à son tour ; il doit être allumé, au total, avant que d'éclairer. Spécialement s'il s'agit, comme en l'espèce, de textes administratifs et juridiques, lesquels ont de tout temps assuré la procédure, comme de raison, plus certainement que la vérité. Spécialement si, encore, ils n'appartiennent, ces textes, qu'au seul plateau du réquisitoire, plateau dont on sait pourtant qu'il n'est recevable qu'avec sa contrepartie. Spécialement si, enfin, ces mêmes textes incriminent leur homme *in absentia*, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne, à l'insu d'un Iberville en campagne ou après qu'il eut trépassé. J'affirme en supplément que ce trépas a mieux sonné la charge, sur l'air des intérêts en jeu, qu'aucune violation particulière.

Ce qu'il importe absolument de savoir, c'est que du germe des dénonciations et du calcul, Nevis enfanta peu à peu, à même le cadavre du *Feu Sr d'Iberville*, plusieurs *procez et différends*^{*}, – d'ailleurs éternisés jusque vers 1750, sous Louis XV, parce que mal instruits^{**}. L'incurie,

* *Extrait des Représ du Conseil d'État*, 15 décembre 1715, Arme-ment du Feu Sr d'Iberville. Archives nationale de France, section ancienne (MG3, I, série V⁷, vol.214). Je rapporte cet extrait comme exemple du vocabulaire employé. En d'autres documents on peut lire, au lieu de *procez et différends*, le terme de « contestations ». Le droit, en ces manuels, parle de « procès de réclamation », comme dans MR. DE MARTENS, *Essai concernant les Armateurs, les Prises et sur tout les Reprises, d'après les loix, les traités, et les usages des Puissances maritimes de l'Europe*, Jean Chretien Dieterich, Göttingen, 1795.

** Ainsi, par exemple, un « état général des prises », que la loi prescrit d'établir sans délai, dès la rentrée au port, demanda 25 ans. Voir

la dérobade et la collusion coopèrent à ce défaut, mais bien moins que la simple force des choses, attendu que sous les fièvres avait trépassé Iberville avant toute instance, mais aussi la majeure partie des officiers de l'escadre*, en plus de son commissaire ordonnateur. Ont aussi joué, ultérieurement, certaines trêves diplomatiques. Ne perdons pas de vue, au reste, l'effet d'avortement que produira sur la campagne en cours, dix semaines passé la

MARCEL GIRAUD, *Histoire de la Louisiane française*, op. cit. Par ce livre de 1953, Marcel Giraud, du Collège de France, reste à ce jour, sauf erreur, celui ayant traité le plus complètement de cette affaire. Son défrichage de bénédictin nous est rendu avec une appréciable concision. Mais, là encore, l'Ancien Régime, au moment où l'État accélère et le consume, n'est pas restitué, et les faits que le professeur dégage des documents anciens, tous nés à la chandelle, sont étalés, orphelins, comme sous les néons de la Quatrième République. De plus, malgré quelque bienveillance à l'endroit d'Iberville, Giraud ne prend pas garde à la mécanique chicanière de l'administration et au pouvoir revanchard et vorace des gens de robe. Il croit au bien-fondé des accusations comme on croit à des pièces de monnaie, aveugle aux pièges de l'aviissement ou de la contrefaçon. – Sur les délais propres à ces procès en réclamation mais dont il faut mentionner que celui dit de *l'Armement du Feu S' d'Iberville* semble allonger sérieusement la moyenne, voir PIERRE BERTHIAUME, *Arrêts, ordonnances et courses sous le Roi Soleil. L'ordre du désordre*, 13^e Colloque International du Centre de Recherche sur la Littérature des Voyages : L'Aventure maritime.

* « 1706, Septembre. Marine. – *Nos vaisseaux qui ont fait l'expédition de Nièves sont revenus à Rochefort, ont apporté pour 6 millions de piastres [espagnoles: 1,5 million de livres], d'Iberville et plus des 2/3 des officiers sont morts en chemin de retour.* » ANNALES 1701-1710, Bibliothèque Nationale de France, Fonds Français 22692, Collection Dangeau (Archives du Canada Mg7, I, A2, vols 22595-22771).

chute de Nevis, la fin d'Iberville, alors qu'il rajustait ses plans, hauts d'offensive, parmi les chassés-croisés que lui imposaient, pour l'heure, comme dans un repartage des Antilles, douze vaisseaux de Virginie. Le souci du secrétaire d'État nous sert de repère, qui lui écrira bientôt, faute de nouvelles et dans l'ignorance du trépas : «*La situation des affaires en Europe ne doit pas vous empêcher de ravitailler la Louisiane et d'exécuter les projets que vous avez faits sur les entreprises de l'Amérique septentrionale, particulièrement sur les flottes de la Virginie et de la Nouvelle-York*»*. Gardons enfin à l'œil l'immensité, sur le papier en tout cas, du butin de Nevis, otages, esclaves, navires, effets civils et militaires, argents, vaisselles et soieries. Quatorze millions de livres au juger, équivalant aux bons trois quarts des dépenses de la Marine française en cette année de 1706, dont 750 000 £ de gage à Pontchartrain, ce qui n'explique pas moins bien que d'autres causes son obstination de huissier. Cela su et vu, il me suffira d'exposer quelques circonstances et modalités grossièrement

* Pontchartrain à Iberville, 21 juillet 1706. Rapporté par LOUIS LE JEUNE, *Le chevalier Pierre Le Moyne sieur d'Iberville*, Ottawa, Les éditions de l'Université d'Ottawa, 1937. «*La situation des affaires en Europe*», cela peut bien être l'enquête en cours sur les officiers de l'escadre, comme le Chevalier de la Pommarde, et notamment sur le Capitaine Du Clerc, de l'escadre de Chavagnac et dont l'interrogatoire eut lieu à Paris le 17 juillet 1705, lequel porta d'ailleurs aussi sur un de ses commandements antérieurs. Ce Du Clerc, qui se dit malade et en manque d'espèces, sera «condamné» à rembourser ses profits, toutes choses qui ne l'empêcheront pas d'être de la prise de Rio-de-Janeiro, en 1711, aux côtés de Duguay-Trouin.

omises en cette affaire. À la suite de mes arguments généraux, déjà fournis, elles porteront d'elles-mêmes la contradiction dans le clan des ravageurs.

LA RONDE DES ARMATEURS. – Iberville, que le commerce* et dix ans de victoires par le sabre et les voiles avaient enrichi, comme elles en avaient enrichi d'autres, ceux-là par le papier, hypothéqua sa fortune au service de l'expédition. Il s'endetta singulièrement, auprès de particuliers, dans l'armement spécifique de sa division. Pontchartrain, dans cette vue, n'eut pas à lui récrire ses mots de 1702, alors en réponse aux nécessités de la Louisiane : *«je serais très ayse que vous trouvassiez le moyen de descharger*

* Il faut être ignorant en histoire ou vivre chez les anges pour reprocher à notre guerrier d'Ancien Régime, même sous cape, ses occupations commerciales. Le guerrier de ce temps n'est pas toujours, comme aujourd'hui, au service du politique, non plus que fonctionnaire. Les grands officiers, même royaux, comme Jean d'Estrées († 1707), eurent des intérêts coloniaux. Pour ce futur maréchal de France, tout commandement d'escadre réclame un bénéfice net. Les coloniaux devaient-ils tout céder aux grands de la métropole et, comme des saints, être l'exception aux règles du monde? Du Casse, en tous cas, gouverneur de Saint-Domingue, chef d'escadre sous le roi, corsaire et proche des flibustiers de la Côte, suit la règle : *«Il suffit de dire que ce qui a été rapporté à la masse commune a enrichi un très grand nombre d'habitants et de flibustiers de la Côte et que monsieur Du Casse et ses officiers y ont fait des fortunes considérables, qu'elles auraient pu faire envie aux plus riches particuliers de l'Europe»*. Jean-Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, Legras, 1742, tome VII – cité par Philippe Hrodej, *L'amiral Du Casse : de la stratégie de force au protectorat des colonies espagnoles d'Amérique (1690-1715)*, Revue d'histoire maritime, n°1, Paris, Sorbonne, 1997.

Sa Majesté de cette despense. »* Le secrétaire d'État n'avait qu'à jouer sur la constance d'Iberville à pourvoir de ses deniers, parfois au travers de cruelles complications, les navires accordés à la défense des colonies. Le contributeur s'obligera même, cette fois, à payer la construction d'une frégate spéciale, à Rochefort, «*pour l'employer à une entreprise qu'il a préparée et proposée à Sa Majesté, qui l'a agréé*»**. Pontchartrain surveille et écrit de plus à l'intendant du port militaire : «*Sa majesté trouve bon que l'on travaille à la frégate de M. d'Iberville; que l'on fasse fournir les ouvriers pour cette construction, s'il n'y en avait point à Rochefort, dont M. d'Iberville paiera les dépenses, voulant avoir le bâtiment avant la mi-octobre**** ». L'Iberville de Nevis, ce n'est pas superflu de l'établir, était du nombre des armateurs****.

* Extrait d'une lettre du secrétaire d'État de la Marine à M. d'Iberville (Marly, 5 juillet 1702), PIERRE MARGRY, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique Septentrionale* (1614-1754). Vol. IV. *Découverte par mer des bouches du Mississippi et établissement de Le Moyne d'Iberville sur le Golfe du Mexique* (1694-1698), Paris, D. Jouast printing, 1876-1886. Gilles Piédalue nous rappelle qu'autour de 1700, «le roi n'a pas armé annuellement plus de 3 navires de guerre pour défendre la Nouvelle-France et la Louisiane». GILLES PIÉDALUE, *Épisodes corsaires en Nouvelle-France*, *op. cit.*

** Le secrétaire d'État Pontchartrain à Michel Bégon (intendant du port de Rochefort), 29 juillet 1705, rapporté par LOUIS LE JEUNE, *op. cit.*

*** *Ibid.* Le secrétaire d'État au même (26 août 1705).

**** Comme souvent les corsaires. De sorte que longtemps les mots d'*armateur* et de *corsaire* furent synonymes (et jusqu'à

Pour autant, Louis XIV n'en fut pas moins, qui fournit 200 000 £ de vivres «*pour le montant desq^s sa Maj^{té} a trouvé bon de prendre intérêt dans les armements**». Ce supplément de quote-part, d'ailleurs inspiré par Iberville, n'est pas moins clair pour le Conseil de Marine, quelque dix ans plus tard: «*Le Conseil aura la bonté d'observer que le Roy y est intéressé pour un quart dans le fonds et pour un cinquième dans les prises, à cause des Vaisseaux de S.M. – Monseigneur l'Amiral a aussy son dixième sur la rançon dont il s'agit; elle monte à plus de 520 000 £ pour les 1 400 nègres seulement sans interest**.*» Il semble aussi que le secrétaire de la Marine

nommer tous deux les vaisseaux armés pour la course). Pour plus de commodité, nous différencions ici l'acte d'affaire et l'action du guerrier, mais à la manière d'un arrangement tout formel avec la raison contemporaine, où cette différenciation a valeur de règle. Ce que je nommerais notre *modernocentrisme* (ou notre *modocentrisme*) agit de même avec le roi d'Ancien Régime, dont il compte la personne pour moins que la fonction, qu'il se peint d'ailleurs à l'image d'une présidence (d'une variété perpétuelle de présidence), à la suite de quoi il interdit au pouvoir ancien tout ce que le pouvoir moderne semble s'interdire. Or, cette aberration est un jardin de chimères, car la société d'Ancien Régime était une société de privilèges, non de droits. Au surplus, elle ne craignait pas les lois anciennes, mais les observait ou s'y repérait, au lieu que nos démocraties les craignent et les expulsent comme autant de déchets.

* *Conditions sous lesquelles le Roy a accordé à M. D'Yberville ses Vaisseaux*, etc., France, archives de la Marine, Série B4, Campagne, 1705 – MG2, série B4, vol. 29

** *Mémoire du Conseil de Marine en 1716 pour répondre au placet des otages de Nieves prisonniers à la Martinique*, France, Archives de la marine, Série B4, Campagnes, 1706 / MG2, série B4, vol.31.

se débrouilla pour que la mise privée, moyennant une garantie d'État, devînt en partie celle du roi. «*Sa Majesté se serait chargé, à ses frais, de l'expédition qu'ils [les vaisseaux] doivent faire, si ses fonds le lui avaient permis. Et c'est proprement un emprunt que le roi fait aux armateurs.*»^{*} » Peu importe, si nous retenons au minimum que Louis XIV prit à son compte, ici plus que d'ordinaire, certains aspects de l'armement.

Les acteurs de Nevis, si distincts qu'ils fussent, s'étaient donc réparti les cotisations. Tous avaient posé l'acte d'investir dans l'escadre en vue de toucher les dividendes du combat. Chacun, sans l'être ou l'étant, opéra comme armateur. Or jamais les Pothier, les Lemieux et leurs maîtres ne se sont enquêtés de cette occupation dominante et polygonale, telle qu'inscrite dans le cercle de son époque, ni préoccupés en soi, par conséquent, des voix accusatrices et de leur impulsion. Pourtant, c'est l'évidence même. Liée à l'argent, à son utilité comme à ses maux, alliée à la politique et au militaire, le bras dans les colonies, le cœur au protestantisme^{**}, puis nourrie des

* Le secrétaire d'État Pontchartrain à [Bégon?], rapporté par Louis LE JEUNE, *op. cit.* Gare ici au terme d'*emprunt*. Retrouvons Furetière, qui signale l'acception évidente, pour nous, de ce terme, mais aussi cette autre qui, vu le contexte, s'aiguille mieux sur note citation: «*EMPRUNT, se dit aussi des taxes que le Roy fait sur les villes & Communautés, lors qu'il leur fait payer quelques deniers, & qu'il leur donne leur remboursement à prendre sur quelques droits qu'il établit en même temps.*» Je souligne.

** À l'exception notable des Bretons, les armateurs étaient essentiellement protestants. Il en allait de même des flibustiers. Voir MICHEL LE BRIS, *D'or, de rêve et de sang, L'épopée de la flibuste*, Paris, Hachette Littératures, 2004 ,

triomphes insolites de la Course, qui fut, rappelons-le, le pis-aller d'une Marine Royale invalide, inscrite à l'hospice des institutions, elle se retrouve à cheval sur des mondes en tractation et qui ne s'aiment pas, où rien que la raison, que l'urgence, que l'intérêt font les mariages. Aussi est-elle – sous une masse d'ordonnances royales mal publicisées, il est vrai* – l'activité double et chicanière par excellence, là où tout se discute, se conteste et se négocie, dont l'or et le droit, mais aussi les faits, souvent complexes et lointains, et qu'elle met invariablement sous enquête. Processifs, les armateurs le sont jusqu'à la quérulence. On reste coi des énormes procédures infligées aux *prises faites en mer*** , mais mieux encore du désordre que leur logique visait à châtier. L'un des sommets pointus de la chose est atteint, consignons-le, en cette période exacte où nous nous replaçons. Autour des butins, vers ces années-là, les brouilles entre armateurs sont à ce point habituelles, systémiques, qu'en

* Voir à ce sujet JOSEPH CHAILLEY-BERT, *Les compagnies de colonisation sous l'ancien régime*, Paris, Armand Colin & Cie, 1898.

** Voir entre autres *Instruction sur les procédures des prises faites en mer*, Versailles, 26 août 1692 (Lebeau, I, 150 – Valin, II, 313), Ordonnances des Bourbons, Règne de Louis XIV, N° 1459 au Recueil général des anciennes lois françaises, TOME XX, Belin-Le Prieur et Verdière, Paris, 1830. À titre indicatif, mentionnons que sont impliqués dans ces procédures, : les intendants de Marine, les officiers de l'Amirauté, le lieutenant de l'Amirauté, le capitaine preneur (ou le principal officier ou les principaux officiers marinières), le capitaine pris (ou le principal officier ou les principaux officiers marinières), le greffier, les armateurs, les réclamateurs, les juges et au besoin un interprète et les principaux matelots et mousques (tous ensemble).

préambule du règlement du 27 janvier 1706 « concernant le partage des prises »*, et comme raison de sa loi, le législateur croit bon de noter que « *les fréquentes contestations qui surviennent entre les armateurs au sujet du partage des prises, les consomment en frais, et les mettent hors d'état de continuer leur course, et d'en entreprendre de nouvelles.* » Je parle de brouilles, mais le clan des armateurs comptait également de nombreux adeptes du mensonge juridique et de la tromperie. Déjà le Rayneval de *La liberté des mers*, les associant comme de juste aux corsaires, dont beaucoup, en effet, n'étaient que cela, mais aussi à leur gouvernement, si prompt au gain, montrait les armateurs fort exercés aux accusations de fraude à l'endroit de leurs pareils**. Le bilan de ces coteries, de nos jours même, ratifie le constat de jadis :

« L'activité frauduleuse des armateurs, des "réclamateurs" et de leurs représentants trouvait dans le processus judiciaire un autre terrain où s'exercer. Les appels ne reposaient pas toujours sur des documents authentiques et les déclarations des uns et des autres pouvaient être sujettes à caution. Autre problème lié aux réclamations : des particuliers, sans la moindre

* RÈGLEMENT *concernant le partage des prises*, Versailles, 27 janvier 1706 (Lebeau, I, 320), Ordonnances des Bourbons, Règne de Louis XIV, N° 1988 au Recueil général des anciennes lois françaises, *ibid.*

** « *On est trop enclin à supposer de la bonne foi aux armateurs, à mettre leur délation hypocrite à la place de la vérité, (...) et l'on se convaincra facilement combien il importe aux gouvernements de mettre un frein à la cupidité des armateurs, à leurs procédés arbitraires et vexatoires, et surtout à la longueur des procédures.* » GÉRARD DE RAYNEVAL, *De la liberté des mers*, Paris, Treuttel et Wurtz, Arthus Bertrand et Delaunay, 1811.

égards

*procuration des intéressés, s'immisçaient dans les affaires de prises dans le but de s'attirer des commissions. Une autre plaie gangrenait la procédure judiciaire : l'intervention des avocats et de "députés" dans les cas d'appel. Comme leur intérêt était de faire durer les procès le plus longtemps possible, ils multipliaient les mesures dilatoires.»**

Finissons-en maintenant avec les armateurs de Nevis. En 1717, dixit le Bureau général des Classes**, lesdits armateurs, ceux de profession, n'ont toujours pas payé, comme on s'en doute, Iberville, ses valets et nombre d'officiers et commis de l'escadre, attendu «*qu'ils devaient à la caisse de l'armement*». Certes, mais ils ne semblent pas avoir mieux acquitté les disparus en mer, c'est-à-dire indemnisé les veuves, comme y obligeait le régime de l'Amirauté. Ils argumentent du fait que ces marins-là, les morts, n'avaient pas «*demandé leur payement*». Tant de probité contractuelle épuise l'admiration. Non moins intéressant sous ce rapport : ils n'ont pas acquitté le dixième de l'équipage et le cinquième du roi. En fait, plus de la moitié des rétributions, à cette date, restent à faire, qui sans doute en appellent à l'éternité. Or lesdits armateurs se sont remboursés eux-mêmes sur les navires, effets et marchandises, et ont empoché leur profit, comme en fait foi l'un des documents sur la «*Campagne de 1706*», daté aussi de 1717 et intitulé *Extrait du produit net des prises faites par l'armement de feu*

* PIERRE BERTHIAUME, *op. cit.*

** *Escadre de M. D'Iberville, 1705 à 1706*, Rochefort, 25 mars 1717 / France, archives de la Marine, Série B4 – MG2, B4, vol. 31.

*M^r D'Iberville**. Appréciez en sus le produit partiellement recélé d'une vente d'esclaves signée par un de leurs commis, Isaac de Sossa, bientôt convaincu de falsification. Enfin, je précise que les demandes de restitution adressées en particulier à la veuve d'Iberville, dès 1706, incluait des rançons et des compensations jamais remises à la caisse de l'armement par les concessionnaires anglais de Nevis. Pourtant les mêmes sommes, passé 1713 et la paix d'Utrecht, furent l'objet des dernières tractations avec l'Angleterre, toujours à la requête des armateurs. Toutes choses qui ne les retenaient pas d'implorer «*la protection du Conseil*» et le remboursement des «*dépenses excessives*» dues à l'entretien des otages. Ni d'ailleurs, plus généralement, de supplier le ministre qu'il protégeât aux frais du royaume leurs vaisseaux des tribulations de Mars, ce dieu dont ils profitaient si bien à leur heure.

La vérité nue, du moins sous la chemise du temps, c'est que Pontchartrain, les intendances et tout Versailles, en somme, prennent à tâche de complaire aux détenteurs d'argent, ici négociants, là banquiers, essentiels qu'il sont au ravitaillement désespéré de l'État, de même qu'à la rentabilité, licite et illicite, d'un nombre incalculable d'offices vénaux. Aussi cet État leur passe-t-il tous leurs caprices et fait siennes leurs supplications avaricieuses, qui met de plus son appareil à leur service, dont ses ambassadeurs au dehors et ses juges au dedans. Roger

* France, archives de la Marine, Série B4, Campagne, 1706 – MG2, série B4, vol. 31.

Vercel, que les historiens oublient de saluer, a de clairs et brûlants passages à ce chapitre. Son plus remarquable échantillon est Cassard, réputé corsaire, jouet des armateurs de Marseille, proie des administrateurs, victime enfin de Versailles. «*On parle moins, dit Vercel, des corsaires floués par les fonctionnaires et l'État, dont au premier chef le Breton Jacques Cassard, qu'il coûta moins cher d'emprisonner que de rembourser.*»^{*} Matière inépuisable, dont s'est même emparée, en ces années, l'inventeur de d'Artagnan^{**}, Courtilz de Sandras :

*«La confrontation de glorieux soldats avec le machiavélisme des ministres constitue ainsi l'un des sujets les plus assidûment traités dans l'œuvre du publiciste, [où] la raison d'État se trouve ainsi mise en débat. Courtilz de Sandras, en ce sens, ne fait que prolonger l'un des thèmes les plus fréquemment débattus dans l'abondante production pamphlétaire qui accompagne les dernières guerres de Louis XIV.»^{***}*

POLITIQUE ET ÉCONOMIE DE LA CONTREBANDE. – Cette contrebande, telle qu'elle nous intéresse, vue d'Amérique, et

* Lire «Jacques Cassard» in ROGER VERCEL, *Visages de corsaires*, Paris, Albin Michel, 1943.

** GATIEN DE COURTILZ DE SANDRAS, *Mémoires de Mr d'Artagnan, capitaine lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du roi, contenant quantité de choses particulières et secrettes qui se sont passées sous le regne de Louis-le-Grand*, Cologne, P. Marteau, 1700.

*** HERVÉ DRÉVILLON, *Courtilz de Sandras et les valeurs militaires de la noblesse à la fin du règne de Louis XIV*, in *Combattre, gouverner, écrire*, Commission française d'histoire militaire, Paris, Institut de stratégie comparée EPHE IV – Sorbonne et Éditions Économica, 2003, p. 364.

par-delà les fraudes ordinaires, je la crayonnerais sur trois portées, ou sous trois clefs. Tout au-dessus, dans l'aigu, il y a le sacrifice des colonies au négoce de France, leur étouffement par un colbertisme* dont Pontchartrain, en parfait décadent et bon dépravateur de système, n'applique que les contraintes et supprime les compensations, c'est-à-dire les apparences et lueurs de la réciprocité. Dans le médium est une équation impossible, s'il s'agit d'armer hommes et vaisseaux avec la fortune publique, pauvre de numéraire et riche de billets équivoques, à seule fin de ravitailler ou de défendre lesdites colonies. Enfin, dans les graves et souterrainement, circule une résistance des chefs naturels ou coutumiers**, plus ou moins ambiguë dans ses surgissements, à la Versailles omnipotente et à l'emprise du magistrat. Notre partition,

* «*Pénétré des théories de Colbert, il [Pontchartrain] les regarde [les colonies] comme autant de réservoirs de matières premières susceptibles d'affranchir la métropole de coûteuses importations de denrées exotiques, et il s'oppose à leur concéder la moindre indépendance économique et la moindre activité industrielle: "L'unique objet qu'on a eu en formant les colonies", écrit-il, est "d'en pouvoir tirer les marchandises que les étrangers ont accoutumé de fournir au royaume"*». MARCEL GIRAUD, *Histoire de la Louisiane française, op. cit.*

** Lesquels ne ressortissent pas souvent à la noblesse de France qui, sous Louis XIV, avait une sérieuse pente à abandonner la chose publique et le bien commun. Effet secondaire, sans aucun doute, du fort remède administratif et de la progression des intendants. Léon Gérin, auquel il faut revenir davantage, conclut à «l'impuissance de l'intervention du pouvoir central quand la participation des forces de la vie privée est insuffisante.» LÉON GÉRIN, *Aux sources de notre histoire*, Montréal, Fides, 1946.

reprise en trio, nous permet d'entendre, non pas telle inégalité coloniale à résoudre (pas plus qu'économique au sens de l'obsession marxiste), mais la coercition trop cérébrale, écrite, scripturale d'un pouvoir qui n'habite pas son lieu.

La contrebande, dans cet esprit, est consubstantielle aux forces du lieu, au poids de la situation ou de la présence vraie, corporelle, immédiate, contre les titres et les créatures d'une administration intellectuelle et utopique. De là vient qu'elle est générale, ambiante, commune à ce point que les chances sont grandes, pour qui le veut, d'en pouvoir incriminer un jour ses adversaires. «*D'Iberville, Bienville et Châteauguay, les trois frères, sont coupables de toutes espèces de méfaits et sont des voleurs et des fripons qui dilapident les effets de Sa Majesté*», écrit le commissaire ordonnateur de la Louisiane, Nicolas de la Salle, en cela bien au-dessous de sa pensée. «*On reconnaît la méthode habituelle des bureaux, considère Louis-Jaray, qui le cite, de ruiner auprès du ministre les grands artisans de l'œuvre coloniale par des imputations contre la régularité de leurs comptes**». Le grief de contrebande est la ruse favorite des bureaucrates à l'égard des maîtres de céans, de l'autorité naturelle et *in situ*, concrète et sensible, mais à leurs yeux sauvage ou fauve et dont ils entendent dompter l'esprit avec le fouet de la lettre. Pour toute force locale et privée, en somme, ils sont à peu près comme pour la militaire, car elle-même en place,

* GABRIEL LOUIS-JARAY, *L'empire français d'Amérique* (1534-1803), Paris, Librairie Armand Colin, 1938.

connaissable et faisant acte. Denis Richet ira jusqu'à supposer que *«Le seul problème historiquement important est celui de l'osmose et de la résistance à cette osmose entre les deux secteurs du monde dirigeant qu'étaient la vieille noblesse d'épée et cette aristocratie de robins*»*. Il faut en demander raison à cet écart de nature, antique écueil du magistrat, qu'il y a entre gouverner et administrer**. Le *Dictionnaire biographique du Canada*, par le stylo de Donald Horton, de bien meilleure encre que celui de Pothier, nous commente opportunément le procès que l'intendant Raudot père, en 1709, fait à Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France : *«Parmi ses accusations, on retrouve celles que presque tous les intendants formulèrent un jour ou l'autre contre les gouverneurs. Vaudreuil tirait profit du commerce illícite»*. La dialectique avocassière de Raudot reflète bien *«l'attitude ambitieuse et condescendante de la noblesse de robe à l'endroit de la noblesse d'épée, dans la France du début du XVIII^e siècle.»* D'autre part, *«toutes les suggestions faites par Raudot sur la refonte des institutions coloniales reposaient sur un même principe : l'intendant devait avoir une autorité beaucoup plus considérable. Raudot, partisan de la centralisation et du*

* Lequel ajoute : *«Au plan de provinciaux écartés par le système, elle ne se réalisa pas : ce fut peut-être l'une des origines du radicalisme de la Révolution Française»*. DENIS RICHEL, *La France moderne et l'esprit des institutions*, Paris, Flammarion, 1973.

** Voir à ce propos FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*. Paris, Hachette 1891/92, et notamment le volume 6, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*.

*paternalisme, voulait le pouvoir à tout prix.** » Jacques Raudot sera rappelé en France, deux ans plus tard, où l'attendra une charge de conseiller de la Marine, mais aussi le tribunal. L'accusateur de Vaudreuil, au reste si plaignif de sa misère, comme en fait foi sa correspondance, aura bien du mal à innocenter les jolis capitaux qu'il ramenait d'Amérique. Horton nous le rappelle avec fait que les Raudot étaient parents des Pontchartrain.

«*L'interlope nourrit la corruption, pallie l'insuffisance de l'aide métropolitaine*», ajoute Philippe Hrodej**. La contrebande n'est pas la corruption; si elle la nourrit, le commerce autorisé la gave et l'engraisse. Mais en effet, son existence vient au secours de l'impossible – et réaffirme ainsi son union à la réalité du lieu. C'eût été mirage, vers 1706, que de garantir le voyage atlantique d'un bâtiment d'exploration ou de guerre en faisant abstraction d'aucun négoce. Pour tous et Iberville, les fils d'un armement se rattachaient là, tels les nerfs à l'arête du dos. Or les colonies ayant interdiction de commercer librement, la contrebande, simple trafic, souvent, de matières à la vente réservée, dirigée ou circonscrite***, se transmuait en règle, devenait le moyen ordinaire d'entrer dans ses frais. «*Ce qui n'arrangeait rien, c'est que chaque année il arrivait moins de navires de France et*

* DONALD J. HORTON, «Raudot, Jacques», *Dictionnaire biographique du Canada*, Volume II, de 1701 A 1740, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969 (édit. corr. en 1991).

** *L'amiral Du Casse: de la stratégie de force au protectorat des colonies espagnoles d'Amérique (1690-1715)*, op. cit.

*** Voir à ce sujet JOSEPH CHAILLEY-BERT, *Les compagnies de colonisation sous l'ancien régime*, op. cit.

*qu'il devenait impossible d'envoyer dans la métropole le bois, le produit de la pêche et de l'agriculture de la colonie.** » Telle une flibusterie commerciale dont le roi, faute de mieux ou de pire, tolérait l'acte et les acteurs, elle était fille utérine de la nécessité.

Aussi la nécessité porta-t-elle ce trafic dans les établissements mal aimés du royaume. La Louisiane lui fut débitrice, et pour sa subsistance, et pour mille secours inespérés. Iberville au tombeau, révolu son négoce, consommée toute sa libre obstination, jamais la colonie ne parut si près à son tour de périr. La situation y devint catastrophique et déchaîna la misère, les spectres de la famine et de l'abandon, l'épuisement des âmes. Sans liberté de commerce ou sans contrebande, au choix, oubliez la protection des colonies, oubliez leur ravitaillement, oubliez la Louisiane. Après le Canadien, les Duché, Bigot et autres fins prétendants, ceux-là mêmes qui criaient à bas sa tutelle et juraient de leur précellence, y ont tous failli de quelque manière. Frustré de gains rapides, nul n'en fut capable ou tenté, recueillit-il du roi le monopole intégral de commerce sur tout le Mississipi, affluents et vallée. Longtemps la Louisiane fut en mal de capitaux, de marchands, de guerriers et de peuple. Le récit que nous fait Giraud des «successeurs» d'Iberville est à pleurer, où semblent s'aligner les chiffres d'une Louisiane impossible. Rémonville, le plus intrépide, s'y ruine, d'ailleurs sous les reproches des officiers royaux et du Secrétaire d'État.

* DONALD J. HORTON, «Raudot, Antoine-Denis», *op. cit.*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969 (édit. corr. en 1991).

On lui confisquera ses dernières cargaisons, sans même d'égard à ses dépenses particulières, quoique faites au service du roi. «*Il a couru le risque, tranche alors Pont-chartrain, (...) et il est seul responsable de son malheur*». Seul avec la Versailles administrative, plutôt, qui souvent lâcha les corps pour les mieux confier aux lois de leur chute.

CLASSEMENT DE L'AFFAIRE : LA PRÉROGATIVE D'IBERVILLE. – Nul besoin, à cet endroit, de recréer la cime du voyage, autant dire, sur l'agonie de ses ruines. Seul un retour à sa finalité nous illuminera sa fin. Laissons Iberville mort et muet à la Havane, comme les dépouilles opimes de Nevis en balance entre leurs réclamants, vifs et criards, – profits entamés aux Antilles mêmes, certes, en des ventes expéditives. Revenons ensuite au quai de départ. Car il y traîne ce dont ne traitent plus nos historiens de la vérité vraie, crue, photographique, adonnés qu'ils sont à l'exposition de leur *déshistoire* : il y traîne l'*idée*, la *vue*, c'est-à-dire la *mission* de Pierre Le Moyne. Sa mission, soit le *but assigné, agréé, entendu*. Sur lui, pourtant, tout repose. Sans ce but dans notre mire, nimbé des moyens de l'atteindre, qui en sont le pouvoir et la force, rien du parcours ne s'explique et, comme dans l'état actuel, idiot, de cette question, tout y est errances, vadrouilles, fantaisies. Au lieu qu'avec lui, le sens est bon et trouve une âme. Alors la raison nous fait saisir qu'Iberville, passé quelque résignation devant une mauvaise conjoncture, décida de persévérer dans ses plans et sa charge*, et qu'en cela

* Ce qui correspond mieux au caractère qu'on lui reconnaît. Jamais Iberville, s'il renonce, ne le fait par découragement et d'une manière

même, par-delà tout autre motif, et fort de ses attributions, *il s'en procurait les moyens matériels*.

Répétons pour mémoire, cette fois avec les termes de Patrick Villiers, que les expéditions corsaires «*s'auto-finançaient par leurs prises*»*. Ajoutons qu'en bonne logique royale et sans sortir de l'épure, il était absolument loisible à Le Moyne de procéder comme il le fit : «*Il luy sera pareillement permis [en plus des nègres] de vendre les marchandises et autres effets qu'il enlèvera partout ou il conviendra pour le bien de l'armement.*»** Autre latitude («*comme il connoit le pays mieux que personne*», écrivait le roi), le guerrier avait quelque liberté d'action et de manœuvre. Aussi bien, en avril 1706, doit-il instruire le ministre de sa pensée : «*Je me rendrai à*

définitive, mais sur analyse, devant des conditions jugées trop défavorables, et toujours momentanément. Ce n'est pas l'homme des buts d'un jour.

* Voir entre autres *Raveneau de Lussan, Les flibustiers de la mer du Sud*, introduction et notes de P. Villiers, Paris, France Empire, 1992.

** *Conditions sous lesquelles le Roy a accordé à M. D'Yberville ses Vaissau, etc.* France, archives de la Marine, Série B4, Campagne, 1705 – MG2, série B4, vol. 29, pages 14-16. Le *Memoire pour servir d'Instruction au Sieur d'Iberville Cap^{ne} entretenu dans la Marine* ne dit pas autre chose : «*il procède au partage desdits effets entre les armateurs et les flibustiers ou gens des isles, après avoir deduit sur le tout le dixième de l'Amiral*». Puis encore : «*Les prises quil fera pendant la Campagne ou Celle qui auront esté faites par les Sieurs de Chavagnac et Gabaret pourront estre vendues dans les isles (...) ainsy qu'il le jugera à propos.*» France, archives de la Marine, Série B4, Campagne, 1705 – MG2, série B4, vol. 29, pages 17-27.

St domingue avec 2000 nègres si je le puis. Si je suis obligé de passer a la havane pour ramasser l'argent de la vente des Nègres, je n'y seray que le moins que je pourray de crainte des maladies. » Au-delà d'une crainte que viendront excuser les faits à venir et qui nous servira tantôt de repère, c'est au cœur de cette missive qu'Iberville, pour avoir pesé l'ennemi dans sa préparation et son nombre, dévoile à Versailles que «*la situation où nous sommes ne me permet pas de rien entreprendre davantage*». Était sienne la faculté d'ajuster sa mission, mais encore celle de la suspendre ; partant, il n'avait pas moins celle de reprendre les armes et d'y pourvoir, ce qu'il décida bientôt. Guy Frégault le conçut avant moi, qui écrivit : «*un moment déconcerté à la fin de la campagne de Nevis, Iberville (...) préparait une expédition on ne sait contre quel point de l'empire britannique*»*. Puis il nous réfère au Charlevoix de *l'isle espagnole*** , qu'il avait bien pratiqué : «*... & M. d'Iberville, qui après s'être instruit des forces de la Colonie de Saint-Domingue, avoit trouvé qu'on y pouvoit lever en peu de têmes jusqu'à 1500 Hommes propres à tout, semblait avoir formé de nouveaux projets sur la Jamaïque*». Enfin il mentionne l'occasion additionnelle, pour son Conquérant, de renforcer ses troupes et sa flotte à la Havane. Frégault est dans le juste, qui conclut à un Iberville reve-

* GUY FRÉGULT, *Iberville le conquérant, op. cit.* , p. 410.

** PIERRE-FRANÇOIS XAVIER DE CHARLEVOIX, *Histoire de l'isle espagnole ou de Saint-Domingue*, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, Paris, H-L. Guérin, 1730-1731.

nant à ses plans de départ, ceux que condense en 1705 sa *Proposition d'un entreprise sur la Caroline pour en chasser les Anglais**, et où sont bien présumés les galions atterrissant à la Havane, chaque année, au mois d'Auguste.

En outre, il y a si forte adéquation entre la proposition d'Iberville et les *Instructions*** royales, mais surtout, pour en bien clore le triangle, entre ces mêmes *Instructions* et les faits établis, qu'il serait inadmissible de ne pas nous en aider pour l'inconnu. Comme en une pellicule s'y devine en réduction, à certaines précisions près (intervention des points d'attaque, par exemple, ou des bâtiments), le film en vraie grandeur des décisions et des actes futurs. Or, à ce point prévu de l'expédition, la lecture nous amène explicitement à la Havane. Les *Instructions* sont garantes que le roi, dans le cas où persévère Iberville, l'y envoie doté d'une partie des trophées de sa guerre, à la fois pour y refaire ses coffres et préparer la suite des attaques :

«Il detachera dans le mesme tems un vaisseau et une frégate avec quelqu'autres bastimens de prise pour porter a St domingue et ensuite à la havane et à la Veracruz les nègres et autres effets quil aura eu Envoyer de ce costé la. Le Conventry profitera de cette escorte pour faire sa route a la Louisianne et le Sieur d'Iberville y fera embarquer les Nègres que ce V^{eu} pourra contenir, et ensuite ces bastimens le viendront rejoindre a la havane. (...) Sa Maj^{te} veut qu'il se rende a la havane

* France, Archives de la Marine, Série B4, Campagne de 1705, MG2, vol.29.

** *Memoire pour servir d'Instruction au Sieur d'Iberville Cap^{ne} entretenu dans la Marine, op. cit.*

égards

ou il trouvera les V^m qu'il aura Envoyé a la Vera cruz et le Conventry qui aura aporté les Canadiens, avec lesq^{ls} il compte de faire l'entreprise de la Caroline (...) Elle ne luy explique rien sur les moyens d'executer l'entreprise de la Caroline».

Suivent des propos analogues quant aux étapes de la Virginie, de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à Boston, puis au sujet de secours à l'Acadie et Plaisance. Tout cela signé à Marly, le 3 octobre 1705. Le malheur voulut qu'il touchât donc la Havane dans cet autre but d'attendre la marine espagnole, et qu'il l'y attendît assez longtemps, ce semble, malgré sa réticence, pour y retrouver les fièvres.

Ainsi Pierre Le Moyne d'Iberville disparaît au monde alors qu'il termine d'encaisser les profits de Nevis en accord avec ses ordres et en vue de l'expédition incomparable qu'il a résolu de poursuivre, disposé de nouveau à tenter ses plus imposants faits d'arme, de longtemps visés, sur l'éternel antagoniste de la France. Il faut supposer la complexité des ventes, trocs, salaires, récompenses, défraîs et réserves tirés sur un pareil trésor, balançant passé et futur avec le solde des possibles, de même que leur évanescence administrative, si loin de Paris et tels qu'à leur faîte, mais laissés au pouvoir des subalternes, des commissionnaires, des preneurs, par la mort de qui tenait seul en son esprit, dans l'univers de sa mission ravivée, la haute boussole et la clef des chemins. Or en plus, tout ce que comptait la petite cour d'Iberville, ses officiers, trésoriers et notaires, ses armateurs, peut-être sa veuve, ses compagnons sans doute et jusqu'à son chef, Pontchartrain, sinon l'État même en quelque partie, s'est

essayé ou a réussi à croquer plus que son morceau dans la riche pomme de Nevis, mais pour en laisser le cœur immangeable au cadavre désarmé. Et c'est de cette nuée de vautours, flanquée de la meute vite accourue des rivaux ordinaires, que nous viennent questions et réponses, fond et pièces de procès, motifs et dispositifs, jugements et peines, vaste et longue spirale nécrophage où l'intérêt de chacun a créé le mensonge de tous et où n'est plus même reconnaissable, qui s'y fossilise étripée, sous le tourbillon des plumes noires et le poignard des becs, dans un nœud de griffes tordues, l'épique, l'héroïque *proie*.

* * *

Mais si les oiseaux d'hier ambitionnaient des profits matériels sur la mort et piaulaient en conséquence, je redirais au lecteur, pour finir, de quelle source coule, moins affairiste et plus aérienne, médiatique, la motivation des gypaètes d'aujourd'hui. De leurs simples affects, en vérité, mais propagés en dogmes sommaires et factices, rationalisés à l'usage des foules *baïssantes*. Bref, de leur idéologie, et par les vapeurs d'une propagande *éthico-sentimentale* dont ils s'échangent le bénévole et grégaire exercice, tous viscères confondus, dans une espèce de théâtre idéal et romanesque, ici le théâtre du Québec moderne et de ses assujettis. Cet art intellectuel, ou plutôt cette cérébrale manière, abstraite et passionnée tout ensemble et qui s'emploie à remembrer le grand corps occidental et chrétien à coup de prothèses utopiques, exige l'amputation cinématique des anciennes

égards

figures et des attributs qu'elles nous tendent encore, sinon de leurs parties saillantes, qui la langue, qui le sein, qui la verge.

Une catégorie d'humains, alors, y mérite en premier leur haine : la catégorie des vieux hommes, ceux d'avant la confection du consensuel décor et des extrêmes habits du sentiment présentable et de la bienveillance universelle. Car ils n'y rentrent plus, du moins en entier et d'un bloc, sauf pour y jouer, autant dire, les *satans* de la farce. Ainsi les hommes de guerre et de pouvoir, s'ils ne s'excusent pas, genoux et larmes tombant, de la guerre et du pouvoir. Ainsi les hommes pieux, s'ils n'empruntent pas la pose des niais, des abrutis ou des ânes, mais celle du chevalier, du chef, du père agissant. Ainsi les héros, si leur accomplissement, par malheur, les a enrichis, a rassasié leur passion propre, sur terre, s'ils ont voulu et les fins et les moyens, et que leur ambition, leur esprit a pris forme et mémoire.

Pour tout dire, c'est de l'incarnation même qu'il y a haine. Métaphysique et implacable, c'est la haine, l'hyper-haine que conçoit, pour le mystère, la plénitude et la puissance du monde créé, en ce que l'esprit y demeure, tout en action, et commande et retient la chair promiseuse, l'*Homme-néant*, ce traître aux héros, parce que traître à la fois à Dieu et à César.